

LAIDE À LA CIRCULATION DES EAUX DU LEMAN

ACTIONS MENEES PAR LA CIPEL

Bien qu'elle préfère logiquement préconiser des mesures à la source pour lutter contre la pollution et restaurer l'état du Léman, la Commission internationale a étudié la possibilité d'aider artificiellement l'oxygénation naturelle par une aide au brassage, comme cela est pratiqué dans d'autres lacs.

Dans ce but, la Commission internationale a mandaté un bureau d'ingénieurs qui a conclu à la faisabilité technique d'un projet consistant à insuffler de l'air dans les couches profondes du lac pour aider au brassage. D'après les estimations, la construction de l'installation reviendrait à moins de 5 millions SFR ou de 20 millions FF. Le coût de son fonctionnement ne dépasserait pas 200'000.- SFR ou 800'000.- FF par année.

JUSTIFICATION

La quantité d'oxygène, élément essentiel à la vie des poissons et des invertébrés, baisse au fond du lac. La concentration est voisine de 2.5 mg/l en décembre 1990, alors qu'elle ne devrait jamais descendre au-dessous de 4 mg/l. De plus, cette désoxygénation pourrait favoriser le relargage du phosphore à partir des sédiments, constituant ainsi une source interne de pollution.

La cause de cette insuffisance est le manque d'oxygénation naturelle des eaux du Léman. Ce phénomène est aggravé par la consommation d'oxygène lors de la décomposition des algues dont la prolifération est liée à l'excès de fertilisants.

L'oxygénation naturelle est favorisée par des hivers froids et rigoureux qui provoquent la mise en circulation des eaux. Ces quatre dernières années, en raison de la clémence des hivers, ce brassage ne s'est fait que partiellement et n'a pas touché les eaux du fond.

Les mesures prises pour limiter les apports de phosphore provenant du bassin versant ont commencé à porter leurs fruits (baisse de près de 40 % des teneurs en phosphore dans le lac), mais malheureusement n'ont pas encore eu d'impact suffisant pour abaisser la consommation excessive d'oxygène.

ACTIONS FUTURES DE LA CIPEL

Selon l'avis des spécialistes et scientifiques consultés, la situation actuelle, bien que préoccupante, n'impose pas la réalisation immédiate d'un tel projet.

Si la situation se dégradait très fortement (anoxie prolongée des eaux du fond avec un fort relargage de phosphore), la Commission pourrait être amenée à recommander la mise en place d'un tel système comme "bouée de secours". L'option éventuelle de l'aide à la circulation des eaux du Léman ne remet pas en cause la politique menée jusqu'ici par la CIPEL : LES ACTIONS À LA SOURCE DES POLLUTIONS RESTENT PRIORITAIRES DANS LE CONTEXTE D'UN PLAN D'ACTION POUR LE LEMAN, ACTUELLEMENT EN COURS DE PREPARATION.

Comme la construction et la mise en service d'un système d'aide au brassage est possible dans un délai inférieur à une année, il sera possible à la CIPEL, si l'observation permanente qu'elle effectue en montre le besoin, d'étudier alors les questions supplémentaires suivantes :

1. Alternatives : autres systèmes d'aide au brassage et autres bureaux d'ingénieurs (pour appel d'offres, consultation et avis techniques);
2. Etude d'impact avec prise en compte de l'impact global sur l'environnement;
3. Choix du lieu pour l'implantation des installations sur terre ferme;
4. Montage financier entre Etats.